

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2292^e SÉANCE : 17 JUILLET 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2292).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 17 juillet 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies.....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2292^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 17 juillet 1981, à 20 h 45.

Président : M. Idé OUMAROU (Niger).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2292)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 17 juillet 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14596).

La séance est ouverte à 20 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 17 juillet 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14596)

1. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil de sécurité que j'ai reçu des représentants d'Israël, de la Jordanie et du Liban des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du président, M. Saghiyyah (Liban) et M. Blum (Israël) prennent place à la table du Conseil; M. Nuseibeh (Jordanie) occupe la place qui lui a été réservée sur le côté de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Tunisie une lettre, en date du 17 juillet 1981 [S/14597], qui se lit comme suit :

“J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter l'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine à participer à l'examen de la question intitulée “La situation au Moyen-Orient”, conformément à la pratique suivie par le Conseil.”

3. La proposition du représentant de la Tunisie n'est pas faite en vertu des dispositions de l'article 37 ou de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, mais, si le Conseil l'approuve, cette invitation à participer au débat conférerait à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) les mêmes droits de participation que ceux dont jouit un Etat Membre aux termes de l'article 37.

4. Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole sur cette proposition ?

5. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le 12 juin dernier [2280^e séance], la représentante des Etats-Unis a expliqué au Conseil les raisons pour lesquelles les Etats-Unis s'opposaient à la procédure spéciale qui était proposée en vue de conférer à l'OLP les mêmes droits de participation que ceux dont jouissent les Etats Membres.

6. En bref, je dois dire que nous ne pouvons accepter une formule qui constitue une entorse au règlement intérieur provisoire, formule qui vise à rehausser le prestige de ceux auxquels elle s'applique.

7. Nous ne nous opposons pas à ce que le Conseil entende l'OLP mais, conformément au règlement intérieur provisoire, cela ne peut se faire, juridiquement parlant, que sur la base de l'article 39 qui autorise le Conseil à entendre les personnes qui parlent au nom d'organisations non gouvernementales.

8. En conséquence, je demanderai que l'invitation qui nous est proposée soit mise aux voix. Les Etats-Unis voteront contre.

9. Le PRÉSIDENT : Si aucun membre du Conseil ne souhaite prendre la parole à ce stade, je considérerai

que le Conseil est prêt à voter sur la proposition de la Tunisie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Chine, Espagne, Irlande, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 11 voix contre une, avec 3 abstentions, la proposition est adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

10. Le PRÉSIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Tunisie une lettre, en date du 17 juillet 1981 [S/14598], qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à l'examen de la question intitulée "La situation au Moyen-Orient", conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire."

11. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

12. Le PRÉSIDENT : Le Conseil se réunit aujourd'hui pour répondre à une lettre, en date du 17 juillet 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies. J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : une lettre, en date du 13 juillet 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban [S/14586], et deux lettres, en date des 15 et 16 juillet, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël [S/14591 et S/14594].

13. Je donne la parole au Secrétaire général.

14. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je n'ai nul besoin de souligner à l'intention du Conseil de sécurité la gravité des événements qui ont éclaté au Liban et autour du Liban. Après plusieurs semaines de calme relatif, un nouveau cycle de violence a commencé qui n'a cessé de s'intensifier au cours de la semaine dernière. Le 10 juillet, l'armée

de l'air israélienne a attaqué des objectifs au sud du Liban. Dans la soirée du même jour des éléments palestiniens ont procédé à des tirs d'artillerie et de roquettes sur le nord d'Israël. De nouvelles attaques aériennes ont eu lieu depuis lors, y compris le bombardement de la ville de Beyrouth aujourd'hui. Des tirs d'artillerie ont également eu lieu de part et d'autre auxquels ont participé les forces de défense israéliennes et les forces *de facto*, d'une part, et des éléments armés, principalement palestiniens, d'autre part. Les zones affectées par les hostilités comprennent Beyrouth, Damour, Zahrani, Sidon, Nabatiyé, Hasbaiya et Tyr au Liban ainsi que Kiryat Shmona et Nahariya en Israël. Il y a eu de nombreuses victimes civiles au Liban; il y a eu des victimes civiles en Israël également. Je déplore profondément les immenses souffrances humaines causées par ces événements.

15. Le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Liban a communiqué au Conseil les protestations de son gouvernement au sujet des attaques israéliennes. Le représentant d'Israël a transmis au Conseil les protestations de son gouvernement contre les tirs d'artillerie lancés contre des villes et des agglomérations du nord d'Israël par les forces palestiniennes. J'ai également reçu une série de communications du Président de l'Organisation de libération de la Palestine protestant contre les attaques israéliennes.

16. Pendant que ces incidents se déroulaient, la situation dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée tendue mais calme. Dans la mesure où elle a pu les observer, la FINUL a rendu compte des attaques aériennes israéliennes et des échanges de feux engageant des positions proches de la zone d'opération de la FINUL.

17. Dans l'immédiat, j'attire l'attention du Conseil sur les conséquences très graves de la destruction du pont de Qasmiyé, sur le fleuve Litani et d'autres ponts et points stratégiques le long de la route côtière Tyr-Beyrouth. La fermeture de ce lien vital de communication créera sans aucun doute de grandes difficultés pour la population et l'économie du sud du Liban, tout particulièrement à cette époque de l'année qui marque le point culminant de la saison agricole. La FINUL sera aussi affectée par l'obstruction de sa principale voie d'approvisionnement. La FINUL étudie actuellement, en tant que question primordiale, le meilleur moyen de régler ces problèmes, notamment d'assurer le transport de fournitures par un autre itinéraire à travers sa zone.

18. Depuis cette dernière série d'événements, mes collaborateurs et moi-même, au Siège, ainsi que les représentants de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain sommes restés en contact avec tous les intéressés en vue d'obtenir la cessation des hostilités. Je regrette de devoir informer le Conseil que jusqu'à présent nos efforts sont restés vains, comme le prouvent tragiquement les événements qui se déroulent aujourd'hui.

19. Je suis certain que les membres du Conseil partagent ma profonde préoccupation et ma consternation face à cette grave recrudescence de la violence dans la région, en particulier au bombardement d'agglomérations. Tous actes de violence qui font des victimes parmi les civils, où qu'il aient lieu, sont à déplorer. Je crains surtout que la poursuite de cette tendance anéantisse toute possibilité de règlement pacifique des graves problèmes humains qui se posent dans cette partie vitale du monde. Je suis convaincu que la seule façon de sortir de cette situation tragique est d'obtenir, en tant que première mesure, un retour au cessez-le-feu et que toutes les parties fassent un effort délibéré pour mettre fin à cette recrudescence de la violence qui cause tant de pertes tragiques dans la région. J'ai donc de nouveau adressé un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles retournent au cessez-le-feu. J'espère instamment que les intéressés répondront de toute urgence à cet appel comme aux autres appels similaires.

20. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Liban à qui je donne la parole.

21. M. SAGHIYYAH (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Votre pays, le Niger, comme celui de votre prédécesseur, le représentant du Mexique, a accueilli un grand nombre de nos ressortissants. Beaucoup se sont en effet rendus au Niger ou au Mexique en des jours plus heureux, mais beaucoup y sont allés aussi chercher refuge contre le carnage et la tragédie que subit notre pays depuis six ou sept ans.

22. Je remercie les membres du Conseil de me permettre de prendre la parole. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général pour la déclaration très claire et très importante qu'il vient de faire.

23. Les dernières attaques israéliennes contre le Liban ne sont pas justifiées par les faits. Israël a déclenché les hostilités et a pris prétexte du cycle de la violence qui s'est ensuivie pour recourir à sa politique d'attaques préventives. Nous condamnons cette politique comme nous condamnons le cycle de la violence au Liban. Nous déplorons les pertes de vies innocentes, la destruction de biens et les souffrances qui en résultent pour le peuple libanais.

24. Je me permettrai d'ajouter quelques détails à la déclaration que vient de faire le Secrétaire général.

25. Premièrement, les ponts de Zahrani, Qasmiyé, Jebah, Habbouch, Arab Salim, Bourghoz et Dellafi ont été complètement démolis, apparemment pour tenter d'isoler le sud du Liban du reste du pays, y compris la zone d'opération de la FINUL qui a un contingent de l'armée libanaise sous son commandement opérationnel. Cela inquiète gravement mon gouvernement et, je pense, les membres du Conseil.

26. Deuxièmement, deux objectifs économiques importants ont été atteints et détruits. La fabrique de réfrigérateurs de Naameh, au sud de Beyrouth, employant plusieurs centaines de personnes, a été touchée, tout comme l'ont été le terminal de l'oléoduc et la raffinerie de Zahrani, propriété américaine. Au moment de la rédaction de cette déclaration, les réservoirs étaient en flammes.

27. Troisièmement, la place du marché du vieux Sidon et des cafés ont été à plusieurs reprises touchés par des obus.

28. Quatrièmement, pendant deux heures, sept avions ont bombardé et mitraillé sans arrêt des objectifs civils dans la partie ouest de Beyrouth, notamment l'Université arabe, une mosquée, une école secondaire, un stade et les routes partant de Beyrouth vers le sud.

29. Les premiers rapports indiquent que ces attaques auraient tué quelque 300 personnes et en auraient blessé environ 800. Parmi les dernières victimes qui nous ont été signalées avant d'entrer dans cette salle figure une femme qui a accouché hier et dont le bébé d'un jour a été amputé d'une jambe. Le bilan définitif risque d'être beaucoup plus élevé.

30. Israël porte la pleine responsabilité de ces attaques, car il est à l'origine de ce cycle continu de violence. Cette affaire est plus grave que d'habitude car le caractère civil des objectifs et le grand nombre de femmes et d'enfants libanais tués pendant ces attaques ajoutent une dimension nouvelle à la tragédie.

31. Les membres du Conseil sont conscients de la violence et du conflit qu'a connus le Liban en avril, mai et juin. A peine les combats avaient-ils cessé qu'Israël a commencé à provoquer à son tour conflits et violence.

32. Ce qui est dangereux dans ce déchaînement de violence, ce n'est pas seulement qu'il vise à déstabiliser le Liban mais que, compte tenu de la destruction des ponts dont j'ai parlé, il gêne gravement et risque fort même de miner tous les efforts de maintien de la paix engagés par le Conseil le 19 mars 1978 [*résolution 425 (1978)*]. Il apparaît clairement qu'à chaque fois que des initiatives sérieuses de paix sont entreprises pour trouver un règlement à la crise libanaise, Israël fait exploser la situation et empêche le succès de ces initiatives.

33. Nous voulons une fois de plus souligner que le Liban, qui n'a jamais pris sérieusement part aux combats proprement dits pendant les guerres arabo-israéliennes, est transformé, contre la volonté de son gouvernement et de son peuple, en un champ de bataille pour une cinquième guerre arabo-israélienne. Mon gouvernement a toujours recherché la paix et la justice au Moyen-Orient et continuera de le faire. Notre but, à ce stade, est de voir appliquer le régime

établi par la Convention d'armistice général libano-israélienne de 1949¹ et c'est à cette fin que nous prions le Conseil de se prononcer sur la nécessité de réactiver la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise. Nous souhaitons que le Conseil fasse sentir son autorité par l'appui moral et politique qu'il peut offrir à la FINUL pour qu'elle remplisse pleinement son mandat et pour rétablir l'autorité et la souveraineté du Gouvernement libanais sur l'intégralité de son territoire et nous condamnons tous les actes qui s'opposent à la réalisation de ces objectifs.

34. Le Conseil a été convoqué une fois de plus pour examiner la situation et pour prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires pour mettre immédiatement fin aux hostilités, prévenir une nouvelle détérioration de la situation, mettre un terme à l'agression et aider à créer une atmosphère propice à la mise en œuvre totale du mandat de la FINUL, afin qu'elle puisse rester l'"instrument capable d'endiguer les conflits" dans la région, pour reprendre les termes utilisés par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur le renouvellement du mandat de la FINUL [S/14537, par. 62].

35. Mon gouvernement et mon peuple, qui ont eu plus que leur part de souffrances, vous lancent un appel, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, pour qu'il soit mis fin au carnage. Toute action militaire et armée devrait cesser immédiatement afin que nous puissions régler les problèmes qui existent déjà : faire face aux exigences imposées par l'exode massif des populations civiles des zones attaquées, hospitaliser les blessés et entermer les morts. Ce que chacun dans cette salle estime comme devant aller de soi — le droit de vivre en paix et en sécurité — semble être un luxe au Liban. Nous n'avons jamais causé de tort à un pays ou à un peuple quelconque. Nous exigeons que ceux qui nous font souffrir cessent une fois pour toutes.

36. Ma délégation se réserve le droit de parler à un stade ultérieur du débat pour présenter de nouveaux commentaires.

37. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant d'Israël, que j'invite à faire sa déclaration.

38. M. BLUM (Israël) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis sûr que vous dirigerez les travaux du Conseil avec la même habileté et le même sens de la justice que ceux que vous avez manifestés en mai de l'année dernière, quand le Conseil a aussi eu à examiner plusieurs problèmes difficiles.

39. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au représentant du Mexique, M. Muñoz Ledo, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

40. Comme la mémoire politique est courte ! Peut-être certains membres du Conseil ont-ils oublié les crimes honteux perpétrés par l'OLP à Avivim, Ma'alot, Kiryat Shmona, Nahariya et dans de nombreux autres bourgs, villes et villages d'Israël. Si certains ont oublié, il n'en est pas de même pour nous. Nous savons et nous nous rappelons que l'organisation de terroristes internationaux qui se fait appeler OLP est engagée dans une campagne de meurtre incessante contre Israël et son peuple.

41. Les victimes, israéliennes et autres, des atrocités continuelles commises par l'OLP ces dernières années, se comptent par centaines. Dans les lettres que je vous ai adressées les 15 et 16 juillet 1981, Monsieur le Président [S/14591 et S/14594], j'appelais d'urgence votre attention sur les toutes dernières atrocités commises par l'OLP comportant des pertes en vies humaines et des dommages matériels considérables. J'ajouterai que lors du bombardement aveugle de Kiryat Shmona, une synagogue a été aussi entièrement détruite. Au cours du bombardement d'aujourd'hui à Nahariya un hôpital a été touché et plusieurs malades ont été blessés.

42. L'OLP n'a jamais caché son intention d'étendre et de perfectionner ses desseins criminels. Nous n'en voulons pour preuve que, pas plus tard que cette semaine, Hanni Al-Hassan, l'un des hommes de main de Yasser Arafat, a déclaré à l'hebdomadaire *Monday Morning* de Beyrouth que l'OLP se préparait à lancer une offensive de grande envergure contre Israël, avec l'appui et l'assistance de l'Union soviétique.

43. Du point de vue d'Israël, cette annonce publique ne fait que corroborer des informations dignes de foi qui nous sont parvenues régulièrement ces derniers mois et qui indiquaient que l'OLP se préparait à augmenter ses attaques contre Israël.

44. Au cours des derniers mois, nous avons assisté à une nouvelle phase de cette campagne — un élargissement dont la nature et l'envergure montrent un changement de tactique de la part de l'OLP et de ses partisans, tant à l'intérieur du Moyen-Orient qu'au-delà.

45. Il y a toujours eu, bien sûr, une division de travail entre les Etats arabes du refus de l'OLP. Au cours des derniers mois, cependant, nous avons constaté que certains Etats arabes avaient pour politique délibérée d'ouvrir leurs arsenaux à l'OLP et de mettre entre ses mains des armements lourds d'une puissance de feu beaucoup plus grande qu'avant et en quantités jamais atteintes auparavant.

46. Cet amoncellement d'armes a été massif et les armes venaient surtout de Libye et de Syrie. La Libye, par exemple, a fourni à l'OLP, directement et indirectement par l'intermédiaire de la Syrie, des batteries de missiles surface-air SAM-9. En outre, les Libyens — trésoriers et intendants bien connus du terrorisme

international — ont également fourni les équipes destinées à faire fonctionner ces armements qui sont stationnés dans les zones de Damour et de Beyrouth. A cet égard, je dois également signaler que le siège de l'OLP et de toutes les organisations qui y sont affiliées sont situés dans des sections de Beyrouth et de ses environs placées sous la protection et le contrôle directs de la Syrie.

47. Derrière la Syrie et la Libye se tient cette superpuissance qui les utilise, ainsi que l'OLP, pour faire progresser ses intérêts au Moyen-Orient en vue de poursuivre sa pénétration dans le Moyen-Orient et la déstabilisation de la région dans son ensemble. L'Union soviétique n'a pas hésité, ces derniers mois, à fournir à l'OLP du matériel militaire nouveau et perfectionné. Ce matériel est parvenu à l'OLP par diverses voies, parfois par des pays tiers appartenant au bloc soviétique et parfois, comme je viens de le dire, par divers pays arabes.

48. Tout le monde sait que l'OLP utilise depuis longtemps des armes de fabrication soviétique, y compris des obusiers de 130 et 155 mm ainsi que, bien entendu, des roquettes et des lance-roquettes Katioucha. Le 25 février de cette année, on a annoncé que l'OLP recevrait, par l'intermédiaire d'un pays du bloc soviétique, plus de 50 chars supplémentaires ainsi que des véhicules de transport de troupes et autre équipement. Aujourd'hui, ces chars de fabrication soviétique, surtout des T-34, T-54 et T-55, sont situés dans des emplacements de l'OLP à Sidon et à Beyrouth. Dans le sud du Liban, des dizaines de pièces d'artillerie lourde ont été déployées par l'OLP, y compris des mortiers et des lance-roquettes sans recul de 122 et 130 mm.

49. Toutes ces fournitures, directes ou indirectes, représentent un pas en avant important dans la politique de l'Union soviétique de fourniture d'armes à l'OLP. Elles ont pour but d'accroître de façon importante la capacité offensive de l'OLP et ses méthodes d'opération.

50. S'il subsistait des doutes quant à la participation directe de l'Union soviétique à la formation de personnel actif de l'OLP en Union soviétique, ils ont été dissipés par nul autre que le représentant de l'OLP à Moscou, Muhammad Ibrahim Al-Sha'ir, qui a accordé une interview publiée dans les journaux de Beyrouth le 17 février 1981, et dans laquelle il disait :

“L'Organisation est satisfaite de cette assistance. Des centaines d'officiers palestiniens pouvant commander de grands secteurs, tels que les brigades, ont reçu leurs diplômes d'académies militaires soviétiques.”

Il a ajouté que 2 000 Palestiniens étudiaient dans des écoles soviétiques et que le nombre de bourses réservées à l'OLP était de 800 par an, surtout dans les domaines scientifique et technique.

51. La domination de l'OLP sur de très grandes parties du Liban et l'anarchie qu'elle y a créée ne sont pas des fins en soi. C'est avant tout un moyen d'assurer à l'OLP la liberté d'opération pour mener ses actes de terreur aveugles contre mon pays. Les Etats arabes du refus le jugent nécessaire en raison du rôle qu'ils ont confié à l'OLP dans leur grand dessein de guerre totale contre Israël. Ces Etats arabes considèrent le Liban comme l'un des postes avancés les plus importants pour lancer ce qu'ils appellent le “prochain round” contre Israël. Alors qu'ils amassent constamment des pièces d'artillerie, des blindés et des avions en quantités qui dépassent maintenant celles de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ils ont confié à l'OLP une tâche spéciale et lui ont fixé pour objectif d'utiliser le Liban comme aire de lancement pour les actes d'hostilité, de terreur, de sabotage et de subversion dirigés contre Israël et sa population civile.

52. Israël a toujours porté les outrages commis par l'OLP contre sa population à l'attention du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, mais en pure perte. On chercherait en vain une condamnation par l'Organisation des Nations Unies des activités criminelles de l'OLP en général et de celles du Liban en particulier. Dans les nombreuses lettres que nous avons adressées au Président du Conseil et au Secrétaire général, nous avons sans cesse souligné la gravité avec laquelle il fallait considérer ces activités, ainsi que le devoir d'Israël de protéger la vie et la sécurité de ses citoyens. Et je le répète : toutes nos communications sont restées sans écho. Dans ces conditions, mon gouvernement s'est vu obligé de faire face au fléau de la terreur de l'OLP. Devant les outrages répétés de l'OLP, auxquels s'ajoute l'incapacité du Gouvernement libanais de s'acquitter de ses obligations internationales, on ne saurait compter qu'Israël reste passif et attende, les bras croisés, que les terroristes de l'OLP commettent d'autres atrocités contre la population civile.

53. En vérité, j'aimerais savoir si un Etat représenté au Conseil pourrait rester impassible et permettre que ses propres femmes et enfants soient assassinés et mutilés par des terroristes ?

54. Il est inutile de rappeler aux membres du Conseil qu'aux termes du droit international, si un Etat ne peut pas ou ne veut pas empêcher que son territoire soit utilisé pour attaquer un autre Etat, ce dernier Etat a le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa propre défense.

55. Le Gouvernement israélien, en fait, exerce le droit inhérent à la défense légitime dont jouissent tous les Etats souverains, droit qui est également consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La réponse donnée par Israël à la terreur de l'OLP est celle que tout Etat souverain qui se respecte donnerait dans des circonstances analogues.

56. Je dois souligner que les actes d'Israël sont dirigés spécifiquement contre des concentrations de

terroristes de l'OLP au Liban. Parmi les objectifs atteints hier et aujourd'hui se trouvent les sièges de ce qu'on appelle le Front démocratique, à Damour, et le Front de libération arabe à Ain El-Hiloué, un camp d'entraînement Fatah dans la région de Zahrani, le centre d'opérations de Fatah, à Beyrouth, et le Centre du Front démocratique, à Beyrouth. En outre, plusieurs ponts qui servaient surtout de voies d'approvisionnement à l'OLP ont été détruits.

57. Hélas, il est un fait que depuis des années maintenant, l'OLP, avec lâcheté, choisit de trouver refuge dans des villages et des camps de réfugiés, plus particulièrement dans la partie du Liban qui se trouve sous son contrôle.

58. L'ancien représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Ghorra, n'a pas mâché ses mots sur cette question dans le discours mémorable qu'il a fait le 14 octobre 1976 devant l'Assemblée générale², et nous savons tous fort bien que depuis lors l'OLP s'est également retranchée dans certaines parties de Beyrouth, ainsi que dans la quasi-totalité des villes de Tyr et de Sidon.

59. Je dois souligner qu'Israël n'a jamais eu l'intention de faire de mal à des civils libanais innocents. En raison de la façon dont l'OLP se déploie, ces civils se sont tragiquement trouvés pris dans l'échange de feux. Israël regrette profondément toutes les pertes en vies humaines et toutes les blessures causées à des civils de part et d'autre de la frontière libano-israélienne.

60. Le véritable problème qui se pose à la communauté internationale et au Conseil à l'heure actuelle est de savoir comment l'on pourra mettre fin à la terreur internationale en général — dont l'OLP est la charnière — et, plus spécifiquement, comment mettre fin à la terreur de l'OLP contre Israël.

61. Israël a le droit d'attendre que l'on ne permette pas que le territoire libanais soit utilisé, comme cela est le cas depuis tant d'années, comme terrain de lancement d'attaques meurtrières contre ses propres citoyens. Toute évaluation réaliste de la question dont est saisi le Conseil doit prendre ce fait en considération. Si certains membres du Conseil sont en mesure et désireux d'ignorer les dures réalités que connaît Israël, nous, nous ne le pouvons pas.

62. Qu'il me soit permis de terminer en répétant ce que j'ai déjà déclaré à plusieurs occasions dans le passé. Israël n'est pas en lutte avec le Liban. Israël désire sincèrement la paix avec le Liban et au Liban. Nous avons appuyé et nous continuons d'appuyer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous souhaitons que l'autorité effective du Gouvernement libanais soit rétablie aussitôt que possible sur les grandes parties de son territoire qui se trouvent sous le contrôle d'éléments étrangers.

63. Si le Conseil de sécurité entend sérieusement examiner la question dont il est saisi, il faut qu'il abandonne les oeillères qu'il a toujours utilisées avec soin dans le passé devant le massacre de dizaines de milliers de civils par l'armée d'occupation syrienne et par les terroristes de l'OLP au cours des dernières années. En tant que première mesure, le Conseil doit demander le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire libanais.

64. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

65. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un plaisir, Monsieur le Président, que d'adresser mes félicitations à l'éminent représentant du pays ami qu'est le Niger, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous avons toute confiance dans vos qualités d'homme d'Etat et dans votre sagesse. J'ai également le plaisir de féliciter M. Muñoz Ledo, du pays ami qu'est également le Mexique, pour le dynamisme et la manière exemplaire avec lesquels il a présidé le Conseil le mois dernier.

66. Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter des attaques barbares, systématiques et aveugles des auteurs de guerre contre l'Etat frère souverain et indépendant du Liban, l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Ces attaques sont continuelles et s'inscrivent dans le cadre vastement élargi d'une agression ininterrompue qui a commencé il y a 11 ans contre l'indomptable peuple libanais et ses tout aussi indomptables invités palestiniens, bien que ces derniers ne soient pas au Liban par choix, mais parce qu'ils ont été expulsés brutalement par le terrorisme sioniste massif qui, en 1947-1948, les a chassés de la terre de leurs ancêtres où ils se trouvaient de tout temps.

67. Que le monde entier sache que le vœu le plus cher des Palestiniens est de recouvrer leurs foyers et leur patrie usurpés en Palestine occupée. Le jour de leur délivrance aura sonné lorsqu'ils n'auront plus à supporter cette épreuve intolérable qui consiste à habiter depuis plus de 30 ans des camps de réfugiés sordides tandis que les envahisseurs étrangers vivent chez eux et cultivent leurs terres.

68. Les hors-la-loi israéliens d'aujourd'hui ne sont que la réplique d'eux-mêmes. Ce sont les terroristes qui, il y a 30 ans, ont déraciné le peuple palestinien. La seule différence, c'est qu'aujourd'hui on les appelle un Etat et ils sont armés jusqu'aux dents des armes destructrices les plus meurtrières que leur fournissent en abondance, soit par erreur de jugement soit parce qu'ils se sentent otages, les Etats-Unis dont la politique à l'égard du Moyen-Orient est manifestement formulée ailleurs qu'à Washington. Quelle ironie sans précédent qu'une petite nation de 3 millions d'habitants ait acquis le pouvoir de formuler et d'orienter

les intérêts nationaux d'une superpuissance par son fanatisme et son illégalité de petit allié ! Quelle ironie que de prodiguer à Israël, pays sanguinaire, inconscient et expansionniste, des systèmes d'armes très perfectionnés avant même que ces systèmes ne soient donnés aux alliés les plus proches de l'Amérique, en Europe et ailleurs !

69. De nombreux esprits éclairés, tant chez le peuple américain qu'ailleurs, se posent de plus en plus cette question — et c'est une triste question pour nous tous — parce que sa réponse a un impact énorme sur la paix et la sécurité mondiales : où est la ligne de démarcation entre les Etats-Unis et Israël ? Les deux ont-ils pratiquement fusionné ? Ou bien l'un domine-t-il l'autre ?

70. Les Etats-Unis ont des ressources stratégiques nettement prépondérantes au Moyen-Orient; ils ont des fonds considérables et des possibilités économiques illimitées. Et pourtant, le diktat flagrant d'Israël impose aux Etats-Unis d'adopter une politique brutale et immorale à l'encontre du peuple même de la région — le Moyen-Orient — dont les intérêts colossaux sont exploités. C'est vraiment une situation unique et sans précédent, à moins que l'on ne songe au triste chapitre du Viet Nam ainsi qu'au bombardement brutal et au génocide, en 1970, du peuple du Kampuchea, l'un des peuples les plus civilisés et les plus anciens du monde. C'est ce qui a déclenché les événements et la catastrophe effroyables que le peuple kampuchéen connaît actuellement et j'espère que cette catastrophe sera épargnée à la région du Moyen-Orient.

71. Les raids massifs d'aujourd'hui sur la capitale du Liban, l'historique, la belle, l'incomparable Beyrouth — et je suis certain que nombreux sont ceux, dans cette salle, qui connaissent très bien Beyrouth —, ont tué plus de 300 civils innocents dans leurs appartements, les hôpitaux, les écoles, les universités, les mosquées et les camps de réfugiés, sans parler, bien entendu, des plusieurs centaines de blessés et de ceux qui se retrouvent sans foyer. Personne ne connaît encore les chiffres exacts parce qu'un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants se trouvent encore sous les débris des immeubles détruits. En tout cas, comme l'a dit le représentant du Liban, le nombre des victimes dépassera de loin le chiffre que je viens d'indiquer.

72. En 1968, avant même que les Palestiniens aient été obligés de s'armer pour se défendre, j'ai assisté de près — peut-être à une distance de 300 mètres — à la destruction presque totale de la flotte aérienne de la compagnie civile libanaise sur la piste de l'aéroport international de Beyrouth. Quatorze Boeing et d'autres avions civils ont été détruits. Quelle était la raison de cet acte de représailles ? C'est ce que j'aimerais savoir. Le Conseil de sécurité a condamné l'agression en 1968.

73. Quel que soit le degré d'intensité verbale utilisée pour condamner les raids massifs quotidiens dont sont victimes civils libanais et réfugiés palestiniens ou les nombreux incidents de moindre importance, il n'est pas un seul citoyen dans notre région — et je dis la vérité — qui ne soit entièrement convaincu que même si les pilotes de ces F-15 et de ces F-16 ont des cartes d'identité israéliennes — ou peut-être la double nationalité légalisée spécifiquement, pour la première fois, pour servir les intérêts israéliens —, les systèmes de télévision et de guidage automatique ainsi que les appareils sont américains. Le Gouvernement des Etats-Unis, qui a donné sa bénédiction officielle à l'agression israélienne contre le Liban chrétien et musulman, a une responsabilité morale primordiale vis-à-vis des victimes innocentes de ces raids barbares. Il a déclaré — je crois que c'est hier — que l'utilisation de ces armes était un acte de légitime défense. Je vois mal comment le meurtre de centaines, voire de milliers de civils à l'aide de F-15 et de F-16 peut être un acte de légitime défense. Les peuples du monde arabe ne connaissent que trop bien ce fait; leurs gouvernements sont tous arrivés inéluctablement à cette conclusion.

74. Quant au Conseil de sécurité, s'il ne peut agir de façon décisive, en actes et non en paroles, contre une agression aussi flagrante, contre cette situation de guerre, que tous les peuples du monde sachent alors qu'une nouvelle ère de la jungle a remplacé, en pratique et sans camouflage, l'ordre international basé sur la Charte et le droit international. Regardons ce triste fait en face.

75. Le Conseil de sécurité est appelé à prendre une décision fondamentale; il doit la prendre et en subir les conséquences. Il n'importe guère — nous y sommes habitués — qu'un Israël agressif rejette, comme d'habitude, une décision du Conseil; c'est ce qu'il fait depuis des dizaines d'années. Ce qui est important, c'est que le Conseil agisse sans crainte, conformément à ses pouvoirs et guidé par les dispositions de la Charte.

76. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, auquel je donne la parole.

77. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Si le représentant du terroriste Begin a l'illusion que le Conseil de sécurité peut croire que des chars militaires T-34, T-54 et T-55 et des obusiers de 155 mm étaient en place à l'Université arabe de Beyrouth et dans la mosquée de l'imam Ali, ces deux endroits ayant été bombardés aujourd'hui et des centaines de personnes tuées ou blessées, s'il pense que ce matériel militaire existait aussi dans la fabrique de réfrigérateurs de Naamah, il s'attend vraiment à ce que le Conseil croie n'importe quoi.

78. Monsieur le Président, tout d'abord je dois dire que c'est pour moi un grand honneur que de voir un

fil de l'Afrique libérée et un frère combattant de la liberté présider cette réunion. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire je tiens à remercier les autres membres du Conseil qui ont accepté d'inviter l'OLP à participer à ce débat.

79. Je voudrais également exprimer au représentant du Mexique ma plus haute admiration pour la prudence et la diplomatie dont il a fait preuve au cours du débat concernant une autre attaque criminelle, un autre acte d'agression perpétré par Israël contre un pays paisible, l'Iraq, dans sa recherche pacifique de conditions de vie meilleures pour son peuple.

80. Tout d'abord, je tiens à dire au représentant de Begin que la devise du terroriste et criminel Begin, telle qu'il l'a inscrite dans son livre, *La révolte*, est la suivante : "Pour ce qui est des interdits de l'Organisation des Nations Unies, nous nous arrangerons d'une manière ou d'une autre. Dans ces circonstances, il ne s'agissait pas d'une question d'éthique." Voilà quelle est la base des actions de Begin et quel est son respect ou son irrespect vis-à-vis de l'Organisation.

81. J'épargnerai au Conseil l'analyse détaillée de la mentalité terroriste et du terrorisme sacré des sionistes et d'Israël. Je ne parlerai pas des bombes placées dans les souks de la Vieille Ville de Jérusalem dans les années 1930. Je ne parlerai pas non plus du massacre et du carnage de Deir Yassin dont Begin s'est enorgueilli. Je ne parlerai que des dernières de ces attaques criminelles terroristes.

82. Après une longue accalmie, le 1^{er} juillet, au cours de tirs extrêmement serrés dans le sud du Liban pendant plusieurs semaines, l'artillerie israélienne a bombardé la ville de Nabatiyé, les villages d'Aichiyé, Arab Salim, Rihan et Habbouch pendant plus de cinq heures. Elle a également atteint le château de Beaufort qui surplombe le Litani et la Galilée septentrionale.

83. Ce n'est pas par pure coïncidence qu'Israël reprit ses bombardements intenses du sud du Liban à ce moment-là, les 1^{er} et 2 juillet, à la suite des élections israéliennes et après que les premiers signes d'une certaine détente sur la scène libanaise — des signes d'une réconciliation au Liban — eurent apparus. Par conséquent, cette attaque du 1^{er} juillet ne s'est pas produite dans le vide; cette attaque n'était pas indépendante de ce qui se passait, comme mon ami, le représentant du Liban, vient de le dire.

84. Le 10 juillet, à 11 heures, Israël a lancé une nouvelle attaque aérienne importante contre deux régions du sud du Liban : à Habbouch, sur la route Sidon-Nabatiyé, et à Al-Wadi Al-Akhdar, au nord-est de Nabatiyé. Le raid a duré plus d'une heure et a été accompagné d'un bombardement d'artillerie des forces israéliennes contre les routes du sud du Liban, surtout dans la région d'Habbouch. Plusieurs civils ont été tués ou blessés au cours du raid.

85. Réfléchissons un moment sur ce que signifie le 10 juillet. Cette date coïncide avec la visite de l'envoyé spécial du président Ronald Reagan, M. Habib, dans la région. Encore une fois, ce n'est pas un hasard, ce n'est pas un fait isolé si Israël a renforcé ses attaques ce jour-là — peut-être pour saluer Habib ou pour le décourager, je ne sais pas.

86. Le 12 juillet — c'est-à-dire dimanche dernier — à 16 h 30, alors que les musulmans rompaient le jeûne du Ramadan, des Phantom, des Mirage et des F-15 israéliens ont attaqué la ville côtière de Damour, les villages voisins de Naameh et de Haret Al-Naameh ainsi que Deir Al-Zahrani sur la route Sidon-Nabatiyé. Le raid a duré plus de 90 minutes et environ 24 avions y ont participé. La fabrique de réfrigérateurs de Naameh a été lourdement bombardée et il faut dire encore, comme l'a mentionné mon bon ami et collègue, le représentant du Liban, que c'était une entreprise économique qui employait de nombreux civils. Outre cette fabrique de réfrigérateurs, les avions israéliens ont lourdement bombardé une tulerie à Damour.

87. Jusqu'à mars de cette année, 65 civils ont été tués et plus de 100 blessés. Ce 12 juillet — c'était un dimanche —, le président Arafat m'avait demandé de prendre contact avec le Secrétaire général pour le prier d'user de ses bons offices en vue de mettre fin à ces attaques criminelles. Je laisse le soin au Secrétaire général d'informer le Conseil, lorsqu'il jugera le moment opportun, de ses contacts et de ses efforts. Bien sûr, ils ont été vains.

88. A la suite de cette recrudescence des attaques, le président Arafat a émis des protestations énergiques par l'intermédiaire du Secrétaire général; il a également déclaré que notre patience avait des limites, que le sang de nos enfants n'était pas destiné à être gratuitement versé et que nos femmes et nos enfants ne devaient pas être exterminés sous nos yeux et sous les yeux du monde. Et nous avons indiqué au Secrétaire général qu'il y avait des limites à notre patience.

89. Encore une fois, le 14 juillet, des bombardiers israéliens ont attaqué cinq villages dans deux régions du sud du Liban, L'attaque a été dirigée contre Del-Hamia et la région de Dibbiya au sud de Damour, sur la route côtière Beyrouth-Sidon, à Jarmaq, Arab Salim, ainsi que contre le village de Zefta, qui se trouve dans les environs. Neuf avions ont pris part aux bombardements alors que d'autres, à plus haute altitude, les couvraient.

90. Le 15 juillet, à 17 h 40, des tirs nourris d'artillerie ont été dirigés contre Nabatiyé et Arab Salim, à 18 h 5 contre Ras Al-Ain, Rachidiyé et l'embranchement de Qana, à 18 h 25 contre Ras Al-Ain, Nabatiyé, Sidon, Kafer Roumane et Sarba.

91. A ce moment-là nous n'avons pu qu'être obligés de répondre et de contre-attaquer au moyen de roquettes dirigées contre les positions ennemies.

92. Plus tard, à 20 h 40, des navires ont opéré dans le voisinage de Sidon et de Tyr et, à 21 h 10, les forces aériennes israéliennes ont survolé Rachidiyé, Ras Al-Ain, Nabatiyé et Arab Salim et lancé des fusées éclairantes. Six cents obus israéliens ont été lancés dans ce court laps de temps.

93. Ce n'est pas la loi de la jungle; ce n'est pas "une dent pour une dent", c'est "la mâchoire pour une dent".

94. Mais les Israéliens ont persisté dans leurs attaques criminelles. Le 16 juillet, ils ont eu recours à des attaques aériennes. A 14 h 25, Damour était touché; à 16 heures, c'était le tour d'Al-Wadi Al-Akhdar, Arab Salim et Jarmaq, du camp de réfugiés d'Ain El-Hiloué et des ponts de Zahrani et d'Habbouch; à 16 h 50 une nouvelle attaque aérienne était dirigée contre le camp de réfugiés d'Ain El-Hiloué; à 17 h 30, le pont de Qasmiyé était atteint — et je crois que les opérations des Nations Unies dans la zone en ont souffert; à 17 h 35, les ponts de Zahrani et d'Habbouch étaient de nouveau bombardés par la voie aérienne; à 17 h 40, le pont d'Habbouch était de nouveau atteint ainsi que Deir El-Zahrani et, à 17 h 43, un autre raid aérien était dirigé contre les ponts de Zahrani et d'Habbouch.

95. Dans toutes les lettres que nous avons adressées au Secrétaire général, nous lui demandions d'intervenir immédiatement pour que des efforts soient entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à ces activités criminelles d'Israël. Mais, encore une fois, en vain. Le 16 juillet 1981, plus de 50 personnes ont été tuées ou gravement blessées.

96. Je viens de voir un des journaux parus aujourd'hui. Il porte en manchette le titre suivant "Terreur à Brooklyn — un couple âgé fait l'objet de brutalités". Je me demande comment la presse pourrait décrire le meurtre de sang-froid et les brutalités commises contre des centaines de civils — et ce n'est pas encore la fin de ces attaques.

97. Je décrirai ce jour comme un jour infâme, puisque, aujourd'hui, les Etats-Unis n'arrivent pas à décider si un nouveau contingent de F-16 doit être livré à Israël pour lancer des bombes sur nos camps de réfugiés et tuer nos civils. J'espère que, grâce à Dieu, les Etats-Unis auront le bon sens de ne pas livrer ces moyens de destruction pour les placer entre les mains des criminels avides de sang de Tel-Aviv.

98. Une fois encore, tôt ce matin, à 1 heure, heure de Beyrouth, la ville de Sidon a été lourdement bombardée, l'hôpital de Jamal Kaur a été atteint et 15 victimes ont été dénombrées; à 1 h 20, le camp d'Ain El-Hiloué a été touché par des bombes larguées d'avions américains donnés aux Israéliens. De plus, à la même heure, deux destroyers israéliens bombardaient la région située entre Tyr et Sidon. A 9 h 5, les tirs ont repris contre Zahrani, Jarmaq, Nabatiyé et Habbouch. A 10 h 30 ce fut le carnage : plus de 600 victimes ont été

dénombrées — et mon collègue du Liban vient de dire qu'il y a eu plus de 300 morts. Ce fut un carnage; je ne peux trouver d'autre mot. Ce fut un holocauste; ce fut le meurtre d'enfants en plein jour, écrasés sous des bombes. Avec une précision chirurgicale, comme aiment à le dire les Américains, ces pilotes israéliens ont lâché des bombes de fabrication américaine sur les écoles d'ingénierie et des communications de l'Université arabe et sur la mosquée de l'imam Ali. Les musulmans se rendent à la mosquée pour leurs prières du vendredi aux environs de midi et c'est là que les musulmans étaient rassemblés; c'est-à-dire là où, avec une précision chirurgicale, les bombes ont été lâchées exactement sur la mosquée. Il n'y a pas eu de victimes prises par hasard entre deux feux mais des victimes d'une attaque délibérée. Ce fut un carnage du genre de celui de Deir Yassin que Begin s'enorgueillit d'avoir dirigé en 1948.

99. Permettez-moi d'assurer le Conseil que le but poursuivi par Begin en 1948 était de créer une atmosphère de terreur, de terroriser les Palestiniens et de les chasser par la force de leurs foyers. Cette campagne de terreur ne peut pas se répéter; nous ne tolérerons pas qu'elle se renouvelle; nous contre-attaquerons. Nous ne sommes pas ici seulement pour l'annoncer mais nous sommes ici pour dire au Conseil de sécurité que nous en avons assez, que le Conseil lui-même a échoué. A quoi le Conseil est-il parvenu ? Dernièrement, lorsque l'Iraq a été attaqué, nous avons dit que si Israël n'était pas condamné, s'il n'était pas contraint de payer pour ses crimes il se verrait encouragé à frapper ailleurs — et c'est ce qu'il a fait.

100. Les voyages d'Habib nous font nous demander quel est l'objet de sa mission dans la région. Cet envoyé du président Reagan est-il là pour enlever les missiles syriens ou est-il là juste pour accomplir une mission de camouflage pour encourager Israël à agir encore plus brutalement dans la région. Si je dis cela c'est parce que Begin a dit aux membres de la Knesset — comme le *Jerusalem Post* l'a rapporté dans ses numéros du 28 juin au 4 juillet — que, au cours des jours qui ont précédé le bombardement du réacteur de Bagdad, il avait délibérément intensifié ses avertissements au sujet de la menace que représentaient les missiles syriens au Liban. Son objectif était de mettre l'accent sur cette question dans les diverses capitales étrangères tout en projetant, naturellement, d'attaquer Bagdad. Autrement dit, Habib servait de camouflage à Begin pendant qu'il se préparait à une autre attaque criminelle. Une question se pose maintenant : Habib sert-il aussi maintenant de camouflage pour faciliter l'élimination du peuple palestinien ? C'est une question à laquelle les Etats-Unis ont le devoir de répondre. Les Etats-Unis envoient-ils Habib dans la région à cause de son joli et aimable nom arabe ? Parce que "Habib" en arabe signifie "aimable". L'envoient-ils pour cacher les crimes israéliens ? On se le demande parfois. Ou bien le Gouvernement américain est-il assez naïf pour croire qu'il n'en est pas ainsi ?

101. C'est aujourd'hui que les Etats-Unis étaient censés décider s'ils allaient ou non livrer à Israël un nouveau contingent de ces F-16 meurtriers; ils ont dû avoir beaucoup de mal à décider de ne pas les livrer aujourd'hui, mais ils les livreront demain ou un autre jour, mais sous peu. Les Etats-Unis sont criminellement responsables et doivent supporter les conséquences de ces attaques criminelles contre notre peuple, attaques dont le but est de l'éliminer.

102. Une fois encore, l'OLP lance un appel au Conseil pour qu'il utilise ses bons offices, pour qu'il utilise son autorité et pour qu'il utilise la Charte afin d'apporter la paix au Moyen-Orient. Nous vous lançons de nouveau un appel : permettez-nous de retourner dans nos foyers, car si on ne nous laisse pas, nous y retournerons de force.

103. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le Conseil de sécurité a dû une fois de plus se réunir d'urgence. La question dont il est saisi n'est pas nouvelle, mais elle devient de plus en plus dramatique. Il s'agit de la situation explosive qui règne au Moyen-Orient du fait des actes d'agression d'Israël.

104. Il y a seulement quelques semaines, le Conseil examinait la question de l'agression d'Israël contre l'Iraq. Il s'agissait alors du bombardement par l'aviation israélienne d'un centre de recherche nucléaire près de Bagdad. Cet acte criminel a été condamné vigoureusement par le Conseil et qualifié à juste titre de violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

105. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est amené une fois de plus à examiner la question de l'agression israélienne. Cette fois-ci, il s'agit d'un élargissement radical de la guerre barbare que mène Israël depuis de longues années déjà contre le peuple libanais et le mouvement de résistance palestinien.

106. Les généraux israéliens déclarent ouvertement qu'ils sont entrés dans une nouvelle phase à cet égard. En d'autres termes, les dirigeants israéliens, foulant aux pieds les normes généralement acceptées du droit international, revendiquent avec une insolence non déguisée le droit de s'ingérer ouvertement dans les affaires intérieures du Liban, sous le prétexte spécieux d'attaques dites préventives. Et la frontière avec le Liban, ils l'appellent cyniquement "la prétendue frontière du prétendu Etat souverain du Liban". L'artillerie lourde israélienne a tiré de façon barbare sur un grand nombre de villes et villages du sud du Liban ainsi que sur des camps de réfugiés palestiniens. Les avions israéliens, de fabrication américaine, se livrent à des bombardements, des hélicoptères débarquent des troupes et des navires de guerre israéliens envoient des commandos en terre libanaise pour lancer des expéditions punitives contre les populations civiles.

107. L'intensification considérable, ces derniers temps, de l'agression armée israélienne dans le sud du Liban a fait de nombreuses victimes, particulièrement parmi la population civile du Liban et les réfugiés palestiniens. Des dizaines de villes et de villages ont été gravement touchés, de nombreux ponts ont été démolis, l'infrastructure du Liban se trouve sérieusement endommagée, des récoltes ont été détruites et une partie importante de la population libanaise se trouve sans abri. Ces derniers actes de la soldatesque israélienne au Liban représentent, sur un plan qualitatif, une nouvelle étape de la politique israélienne de terrorisme international contre les Etats arabes. De toute évidence, Israël s'imagine qu'il a déjà réglé, dans son intérêt, la question de l'annexion des terres arabes qu'il a conquises par la force en 1967. Aujourd'hui, il passe à la politique d'asservissement et de subordination des Etats arabes voisins. Hier c'était l'attaque contre l'Iraq; aujourd'hui, ce sont les attaques contre le Liban et, demain, si l'on n'arrête pas l'agresseur, il fera d'autres victimes parmi les pays arabes. Telle est la gravité de la situation. La politique d'Israël, qui, d'après ses dirigeants, est de continuer à renforcer la tension dangereuse autour du Liban et de lancer des attaques armées de grande envergure dans la région du Moyen-Orient, est une menace de plus en plus directe à la paix et à la sécurité.

108. Tout le monde sait bien pourquoi Israël peut se permettre d'être aussi insolent et de jeter sans vergogne le défi qu'il lance depuis si longtemps à toute la communauté internationale. Cette raison, c'est le virtuel encouragement donné à cette politique aventuriste d'Israël par Washington, qui, depuis de nombreuses années, soutient par tous les moyens Israël dans ses attaques armées contre les Etats arabes.

109. La raison pour laquelle l'audace de Tel-Aviv ne fait que croître en ce moment est évidente aussi. C'est qu'il souffle maintenant depuis l'autre côté de l'océan des vents particulièrement favorables à l'agresseur. On n'a pas été sans remarquer qu'à l'heure actuelle Israël, aux échelons les plus élevés, n'est plus qualifié de simple ami, mais d'allié. Ce n'est pas de la sémantique; c'est de la politique et les calculs qu'elle recouvre ressortent de ce qui suit.

110. En janvier dernier, alors qu'on en était aux préparatifs de la politique américaine à l'égard du Moyen-Orient, un auteur américain, avec un certain cynisme, a écrit ce qui suit :

"A l'échelon politique, une nouvelle stratégie semble indiquer que le Gouvernement américain envisage sérieusement de reconsidérer l'utilité de la résolution 242 (1967) de l'Organisation des Nations Unies en tant que modèle d'un règlement du conflit arabo-israélien."*

* Cité en anglais par l'orateur.

Et ce même auteur ajoute plus loin cette chose terrible :

“La question est donc véritablement de savoir si le moment est idéal pour le retrait d’Israël des autres territoires occupés, juste au moment où ces atouts prennent de plus en plus de valeur”.*

111. Nous laisserions ces déclarations à la conscience de son auteur, n’étaient deux facteurs.

112. D’abord, premier élément, et il est utile que les membres du Conseil ainsi que les pays du Moyen-Orient le sachent, le fait que l’auteur de ces citations, M. Geoffrey Kemp, s’occupe à l’heure actuelle d’élaborer dans la pratique la politique des Etats-Unis à l’égard du Moyen-Orient et qu’il est chargé de faire rapport au Conseil national de sécurité.

113. Ensuite, deuxième élément, mieux connu d’ailleurs, le fait qu’à l’heure actuelle Washington déclare que le règlement du conflit arabo-israélien doit être remis à plus tard, car il n’est pas urgent. En d’autres termes, on considère l’occupation par Israël des territoires arabes comme un atout dont la valeur va croissant, et c’est devenu le point de vue officiel des protecteurs d’Israël. Faut-il s’étonner, dès lors, qu’Israël s’empresse de faire des déclarations de plus en plus nombreuses sur le droit de s’ingérer dans les affaires internes des pays et des peuples arabes ?

114. Le représentant d’Israël a essayé de détourner notre attention du fait que ce sont Tel-Aviv et les Etats-Unis, qui appuient sa politique agressive, qui sont en vérité à l’origine de la situation explosive qui règne actuellement au Moyen-Orient. Il nous a redit que l’Union soviétique aidait les pays et les peuples arabes. Oui, c’est vrai, nous aidons ces pays, nous n’en avons jamais fait mystère. Mais nous aidons en cela les victimes de l’agression israélienne, et c’est là l’énorme différence entre notre politique et la politique des Etats-Unis qui, eux, aident l’agresseur, Israël. Il y a plus. Dès qu’Israël aura cessé d’occuper les territoires arabes qu’il a conquis en juin 1967, il n’y aura plus de raison pour sa prétendue préoccupation. La politique de l’Union soviétique est donc très nette, très claire, et le représentant d’Israël a simplement fait semblant de ne pas la connaître.

115. Nous estimons qu’il est temps de mettre fin à ce jeu dangereux avec le feu au Moyen-Orient, au détriment des pays et des peuples arabes, et le premier pas en ce sens peut et doit être fait sans retard, aujourd’hui.

116. L’Union soviétique préconise l’arrêt immédiat de l’agression israélienne contre le Liban et estime que l’on ne doit pas tolérer l’évolution dangereuse des événements au Moyen-Orient. La dernière attaque armée d’Israël montre une fois de plus de manière convaincante qu’il ne faut plus tarder à prendre des mesures décisives pour freiner l’agresseur. Dans ces

conditions, le Conseil de sécurité a le devoir de condamner sévèrement Israël pour ses actes d’agression armée contre le Liban et d’exiger que ces actes cessent et ne se reproduisent pas.

117. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant d’Israël, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

118. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l’anglais*] : Je crois que nous sommes tous reconnaissants au représentant de l’Union soviétique de nous avoir expliqué l’historique réel de la situation tragique qui existe au Liban. Il suffisait d’écouter sa déclaration pour comprendre que c’est réellement son pays qui se trouve à l’origine de cette situation tragique. Mais il n’était pas vraiment besoin d’entendre cette déclaration pour connaître le rôle sinistre joué par son pays au Moyen-Orient depuis 25 ans environ, et les tentatives constantes faites pour déstabiliser notre région sont des faits bien connus.

119. Il a donné au Conseil une conférence sur des questions touchant l’agression internationale — et, là, je suis d’accord pour reconnaître qu’il est extrêmement bien qualifié et bien placé pour nous donner ce genre de conférence. Son pays a acquis une grande expérience en matière d’agression internationale : à Prague, en 1948; à Budapest, en 1956; à Prague, de nouveau, en 1968; et, plus récemment, à Kaboul, en 1979 — et je pourrais ajouter de nombreux autres exemples à travers le monde. Donc, en fait, les héros de Prague, de Budapest et de Kaboul sont également les véritables héros de Beyrouth — et il aura beau accumuler les déclarations qui cherchent à faire diversion, il ne pourra masquer ce fait.

120. J’inviterai également le Conseil à réfléchir à un autre phénomène curieux. Nous avons ici le représentant du Liban, qui peut parler au nom de son pays et qui le fait, d’ailleurs. Il y a aussi d’autres personnes qui s’arrogent ce droit. N’est-il pas anormal qu’à l’Organisation des Nations Unies, l’observateur terroriste se sente libre de transmettre des communications et de faire des déclarations au sujet de la situation au Liban, comme s’il était le souverain de ce territoire, au lieu de laisser ce soin au représentant du Liban ? Mais tant de privilèges ont été accordés de façon irrégulière par l’Organisation des Nations Unies à l’OLP terroriste — notamment au cours de ce débat —, que personne ne semble le remarquer ou du moins ne semble hésiter à accepter cette irrégularité flagrante. Ce n’est pas non plus la seule manifestation de la prétention de certains terroristes de l’extérieur de s’arroger la souveraineté sur le Liban.

121. L’armée libanaise ne peut pas se déplacer librement à l’intérieur des régions du Liban contrôlées par l’OLP terroriste; en fait, elle ne peut entrer dans ces régions qu’avec l’assentiment des terroristes et selon leurs conditions. La principale route de Beyrouth à Tyr par Sidon se trouve entièrement sous le contrôle des terroristes.

122. Les terroristes de l'OLP se sentent libres d'inviter des groupes de visiteurs, y compris des parlementaires étrangers, à se rendre dans les parties du territoire libanais qu'ils contrôlent sans même demander la permission du Gouvernement libanais, et cette arrogance, qui fait l'objet d'une large publicité, a souvent causé beaucoup d'embarras au Gouvernement libanais. En fait, les terroristes de l'OLP sont tellement sûrs d'eux qu'ils ont, l'été dernier, pris l'initiative, à l'insu du chef du Gouvernement libanais, de demander que le Conseil arabe de la défense de la Ligue des Etats arabes se réunisse pour discuter de la situation au Liban. Et, le 6 septembre 1980, Radio-Beyrouth a déclaré que le Gouvernement libanais avait protesté auprès de la Ligue des Etats arabes contre cette initiative de l'OLP terroriste.

123. Enfin, les activités de l'OLP présentent un autre aspect sur lequel le Conseil devrait se pencher sérieusement. En effet, l'OLP est devenue la charnière de ce que l'on a commencé à appeler l'internationale terroriste. L'OLP terroriste a transformé la région du sud du Liban qu'elle contrôle en un centre mondial de terreur internationale. M. Ovinnikov en est peut-être heureux, mais tout le monde n'est peut-être pas du même avis. L'OLP forme au Liban un très grand nombre de terroristes venant d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. M. Ovinnikov en est peut-être heureux, mais tout le monde ne partage peut-être pas ce sentiment. L'OLP offre à ces criminels internationaux les moyens de planifier et de commettre leurs actes de terrorisme à l'étranger et leur offre ensuite un refuge après l'accomplissement de leurs missions brutales. M. Ovinnikov en est peut-être heureux, mais certains d'entre nous n'aiment peut-être pas beaucoup cela.

124. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

125. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le représentant d'Israël, M. Blum, a eu recours aux manœuvres de diversion classiques, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. J'ai constaté qu'il avait néanmoins remercié le représentant de l'Union soviétique des précisions qu'il avait données sur la position de l'Union soviétique. Je suis donc peut-être en droit maintenant d'attendre qu'il me rende la pareille.

126. Je voudrais lui poser une petite question : Israël est-il prêt à retirer ses troupes des territoires arabes qu'il occupe depuis juin 1967 ? Je puis dire d'avance que si M. Blum refuse de répondre à cette question et reste silencieux ou s'il recourt une fois de plus à ses manœuvres de diversion et ne répond pas à la question, cela signifiera qu'Israël est bien décidé à ne pas se retirer des territoires arabes occupés, et c'est là que se trouve le cœur du problème. Alors, Monsieur Blum, Israël est-il prêt à retirer ses troupes des territoires arabes qu'il occupe ?

127. Le PRÉSIDENT : Le représentant d'Israël a de nouveau demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

128. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je me demande qui se livre ici à des manœuvres de diversion. J'ai une simple question à poser au représentant de l'Union soviétique : pourrait-il avoir l'obligeance de présenter à l'intention du Conseil les licences d'importation du Gouvernement libanais pour les chars soviétiques, les fusées Katioucha, les fusils, les véhicules de transport de troupes et autres éléments de la panoplie militaire soviétique que son pays dispense si généreusement à ses laquais et ses intermédiaires au Liban, l'OLP terroriste ? Si le représentant de l'Union soviétique refuse de répondre à cette question, je ne pourrai que conclure qu'il se livre, en vérité, à des manœuvres de diversion.

129. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a lui aussi demandé de nouveau la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

130. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je pensais que le représentant d'Israël avait écouté plus attentivement ma déclaration. Quant à moi, j'ai écouté sa déclaration très attentivement et j'ai déjà répondu à sa question dans ma première déclaration. J'ai dit que lorsque Israël retirerait ses troupes des territoires arabes occupés, les causes de sa prétendue préoccupation disparaîtraient. Je viens donc de répéter ma réponse. Cependant, à mon tour, j'aimerais recevoir la réponse du représentant d'Israël : Israël est-il prêt à retirer ses troupes des territoires arabes occupés ?

131. Le PRÉSIDENT : Avant de lever la séance, je voudrais faire la déclaration suivante [S/14599] :

“Le Président du Conseil de sécurité et les membres du Conseil, après avoir entendu le rapport du Secrétaire général, expriment leur profonde préoccupation devant l'ampleur des pertes en vies humaines et le caractère massif des destructions que provoquent les événements déplorables qui se déroulent depuis plusieurs jours au Liban.

“Ils lancent un appel instant pour qu'il soit mis fin sans plus tarder à toutes les attaques armées et que soit observée la plus grande modération en vue de l'instauration de la quiétude et de la paix au Liban ainsi que de l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient dans son ensemble.”

La séance est levée à 22 h 40.

NOTES

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Quatrième année, Supplément spécial n° 4.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 32^e séance.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
